



Rappel à la loi stupéfiant

Par **vinceent**, le **06/05/2013 à 17:34**

Bonjour,rrnrJ'ai 23 ans.rnrJ'espère que vous allez pouvoir m'éclairer car je stress énormément. A savoir que je consomme des drogues très occasionnellement. Je me suis fait arrêter en France dans une gare avec 0.7 g de MDMA je revenais du Teknival.rnrnJ'ai tout de suite coopéré, la police a été vraiment très sympas avec moi.rnrnIls m'ont dit que je recevrais soit un rappel a loi, (peut être avec amende) ou bien une convocation.rnrnIls ont tapé ma déposition et m'on fait signer.rnrnCependant je ne suis reparti sans aucun papier.rnrn1)Je fais la marine marchande, donc impossible pour moi d'avoir un casier. Il y'a t'il un risque ?rnrn2)Je fais mes études en Belgique, j'ai donc donné mon adresse belge, cependant sur ma carte d'identité mon adresse est en France. La police a donc noté mes deux adresses mais j'ai bien préciser que je voulais recevoir la lettre que en Belgique car je ne veux pas que mes parents tombent dessus. rnOù pensez vous que je vais la recevoir (sachant que j'ai eu à faire à la police française) ?rnrn3)Admettons que mes parents reçoivent la lettre, ne fasse pas gaffe au prénom stipulé dessus (car je ne reçois jamais de courrier chez eux) et l'ouvre. rnEst ce que la lettre précisera le délit : "possession de 0.7 g de MDMA pour consommation personnel" ?rnrn4) Le contrôle a eu lieu cette semainernCombien de temps avant que je reçoive une lettre ? rnrnJe précise que je ne me considère pas comme un drogué et que en trois ans j'ai du en consommer deux fois.rnrnMerci a tout ceux qui prendrons le temps de me répondre, et désolé pour les fautes d'orthographe.

Par **Jiji_Dad**, le **09/02/2015 à 13:52**

Des nouvelles ? que c'est-il passé depuis ?